



COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4 102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève Tél. 022 379 87 99 E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021

Présent.e.s: Nelson Amici, Antonio Latella, ; Irène Courtin ; Christopher Horta et Mara

Gómez.

PV: Mara Gómez et Christopher Horta.

18h15 AESPRI

Demande de subvention pour le weekend d'intégration du 14 octobre 2021 Jeanne & Killian

Au début de chaque année, l'AESPRI organise un weekend d'intégration avec les nouvelleaux étudiant.e.x.s du Bachelor en Relations internationales et en Sciences Politiques. Ce weekend a pour but de créer des liens entre les étudiant.e.x.s de cursus accueillant beaucoup de personnes non-genevoises. Cette année, les participant.e.x.s iront à Bellevaux en France. Diverses activités prendront place comme des olympiades ou encore une randonnée. L'événement n'ayant pas eu lieu l'année passée, l'association a ouvert plus de places pour cette édition. Les trois années de Bachelor pourront participer. Le nombre de participant.e.x.s a été augmenté à 116 personnes. L'association a également essayé de baisser les frais au maximum, afin d'organiser un événement le plus inclusif possible.

La demande comprend la participation à des frais de logement (CHF 3'640.-), des frais de transport (CHF 2171.-), des frais de nourriture (CHF 1'150.-), des frais de boissons (1'000), des frais de matériels pour les activités (CHF 100.-), des frais relatifs au protocole sanitaire (CHF 50.-) et un budget de secours (CHF 200.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 8'984.-.

Décision: La subvention est accordée à hauteur de 6'000.-

Conformément à sa décision du 19 décembre 2019 (voir PV), la Commission participe aux frais des voyages à hauteur de CHF 200.- par personnes et jusqu'à 30 personnes maximum, ce qui équivaut dans le cas de l'AESPRI à un budget de

CHF 6'000.- pour ce voyage. La CGTF rappelle à l'AESPRI qu'il est en principe attendu une preuve de refus de la section de participer aux frais du voyage.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

18h30 AESPRI

Demande de subvention pour l'International.Ink n°25 Anne & Sophie

L'AESPRI publie chaque semestre une revue étudiante permettant aux participant.e.x.s d'exprimer leurs idées sur diverses thématiques. Ce semestre, les étudiant.e.x.s de l'AESPRI aimeraient publier l'édition n°25 de l'International.Ink qui aborder la thématique des crises au sens large, qu'elles soient par exemple d'ordre économique, sociales, humanitaires ou politiques. Les rédacteur.ices.x.s organiseront également un vernissage pour célébrer cette publication ainsi que d'inviter les ancien.ne.x.s membrexs à la découvrir. Le vernissage est prévu début novembre. Le format de cette 25ème revue reprend celui des années précédentes. Cette fois-ci, le nombre de tirage a été légèrement augmenté, à 450 exemplaires, en comparaison à la demande précédente, la 24ème édition, qui n'avait d'ailleurs pas été financée par la CGTF faute de s'être présenté.e.x.s à la séance. Cela s'explique par le fait que les 300 exemplaires, disposés dans les boîtes rouges de l'UNIGE, bien que les cours avaient alors lieu en distanciel, s'étaient très vite écoulés.

La demande comprend des frais d'impression (CHF 2854,74.-) et des frais d'apéritifs pour le vernissage (CHF 150.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 3'005.-.

Décision: La demande de subvention accordée à hauteur de 3'055.-

La Commission subventionne les apéritifs jusqu'à un budget maximum de CHF 200.-, ce qui fait augmenter leur subvention à hauteur de CHF 3'055.-.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

18h45 AJP

Demande de subvention pour un apéritif de bienvenue Neva

L'AJP organise son Assemblée générale le 18 octobre. Iels sont à la recherche de nouvelleaux membrexs, notamment pour le comité. Iels aimeraient la conclure par un apéritif de bienvenue aux nouvelleaux membrexs et créer du lien entre les membrexs actuel.le.x.s.

La demande comprend des frais pour apéritifs (CHF 200.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 200.-.

Décision: La subvention est accordée à hauteur demandée.

La Commission rend l'association attentive au fait que la CGTF ne subventionne en principe pas les activités dites « ordinaires » des associations, dont les réunions et les AGs. La Commission estime que les AGs de rentrée sont toutefois des moments importants de la vie associative (pour faire du lien, recruter des nouvelleaux membres...) et souhaite pour la suite continuer à aller dans ce sens, d'autant plus depuis l'arrivée du Covid. C'est pourquoi elle accepte néanmoins cette demande à titre exceptionnel.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

19h00 GIMUN

Demande de subvention pour les UN Days

L'association ne s'est pas présentée.

19h15 PhilEAs

Demande de subvention pour la 33^{ème} édition du cycle de conférences de Philosophie

Romolo, Julie et Robin

L'association PhilEAs organise la 33^{ème} édition de son cycle de conférences, qui commencera la semaine du 18 octobre. Le premier intervenant était lui-même membre de PHILEAS il y a quelques années. PhilEAs invitera des professeur.e.x.s de l'UNIGE ainsi que des philosophes venant d'autres universités. Ce cycle de conférence abordera notamment les thématiques de la philosophie de la normativité, la méta-philosophie, la philosophie de l'action ainsi que la philosophie des couleurs, et qui se traduira en quatre conférences.

Les deux intervenante.x.s externexs à l'UNIGE, Matthieu Queloz et María Alvarez, souhaitent

pouvoir venir en présentiel depuis l'Angleterre. Ceci dit, María Alvarez n'a pas confirmé sa présence pour le moment étant donné que son planning est chargé.

Pour toutes ses demandes, PhilEAs prévoit toujours un budget maximum de CHF 300.- pour l'hébergement et le transport des intervenant.e.x.s. Ainsi, pour chaque intervenant.e.x, étant donné l'imprévisibilité des prix des vols, l'association a demandé un prix par vol qui correspond à la soustraction du prix de la chambre d'hôtel de l'intervenant.e.x à ces CHF 300.-. Ce, afin de ne pas se trouver dans une impasse au niveau du budget. Les intervenant.e.x.s seront hébergé.e.x.s dans deux hôtels différents.

Des repas avec les intervenant.e.x.s sont prévus afin que les étudiante.x.s puissent échanger après les conférences avec celleux-ci.

Le budget comprend également la promotion du cycle de conférence.

La demande comprend des frais de transports (CHF 365.-), des frais d'hébergement (CHF 235.-), des frais de repas de remerciements (CHF 320.-) ainsi que des frais d'impression (CHF 72.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 992.-.

Décision: La subvention est accordée à hauteur de CHF 1'316.-.

- La Commission se questionne quant au choix de communication de l'association et leur fait part de l'existence de l'Unilist, qui peut être utilisée une fois par année par les associations pour contacter touxtes les étudiantexs de l'UNIGE.
- Conformément à sa nouvelle pratique énoncée plus bas, et suite aux nouvelles dispositions du Memento de l'UNIGE en termes de financement des repas, la CGTF participe désormais à ces frais à hauteur de CHF 80.- par intervenant.e.x, avec la possibilité d'avoir un.e.x accompagnateur.ice.x qui puisse profiter du même budget. Soit, un budget maximum de CHF 160.- par intervenant.e.x.s pour les repas.
- De plus, à titre très exceptionnel, la Commission a décidé d'accorder le budget des transports énoncé par l'association malgré le manque de devis. D'autant plus que la somme non-utilisée sera rendue à la CGTF. La Commission entend également l'incertitude de la venue de certain.e.x.s de leur intervenant.e.x.s. et la nécessité de ne pas réserver à tort des vols. Toutefois, la Commission rend l'association attentive au fait qu'en principe la Commission statue sur la base de ces devis uniquement. La Commission propose en outre, pour la suite, de réserver des vols avec une assurance annulation.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

19h30 Laituge

Demande de subvention pour les formations Laituge Julie

La Laituge désire organiser trois journées de chacune quatre heures de formation réparties dans l'année, données par des formateur.ice.x.s internes à l'association ou par des improvisateur.ice.x.s externes. Il s'agit d'un nouveau projet qui répond à une demande d'approfondissement de la thématique de l'improvisation de la part de leurs membrexs. De plus, il s'agit aussi de former les nouvelleauxs membrexs du comité pour la suite. Les formations accueilleront 10 personnes et coûteront CHF 12.- aux participant.e.x.s. Le coût soutenu par les participantexs sert à assurer leur engagement à la formation. Ayant été mis.e.x.s au courant par le secrétariat que la CGTF ne finance pas d'événements payants, l'association propose de rembourser ce montant aux étudiantexs dans le cas où iels participent réellement à la formation. L'association aimerait rémunérer les formateur.ice.x.s CHF 60.- de l'heure, d'où la présente demande. Deux des intervenantexs sont déjà des animateuricexs à la Laituge et le dernier est un comédien genevois (également clown), hors Laituge.

La demande comprend des frais de rémunération pour les formateur ice x.s (CHF 720.).

La demande de subvention s'élève à CHF 720.-

Décision: La subvention est refusée.

La Commission questionne l'argument du « comité vieillissant » puisque c'est un enjeu qui touche toutes les associations.

Surtout, en accord avec l'art. 24 al.5 de son règlement, la CGTF ne subventionne pas les événements payants ainsi que les salaires et/ou toute activité qui peut être assumée à titre bénévole par les étudiant.e.x.s.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

19h45 Laituge

Demande de subvention pour la 3ème édition du FUMIGENE

Terrence et Lucien

La Laituge organise le 19 et 20 novembre 2021 la troisième édition du festival FUMIGENE, qui a pour but de promouvoir la pratique de l'improvisation théâtrale au sein de l'Université et de la communauté estudiantine. Lors de ses rencontres, l'association organisera divers spectacles d'improvisation dans la salle MS180 en collaboration avec des improvisateur.ice.s du PIP, le groupe d'improvisation de l'UNIL et de l'EPFL (Lausanne). Une masterclass sera également organisée en plus des matchs d'impro.

L'apéro aura lieu au Nadir qui a été prêté à cette occasion à l'association. Le repas catering est un buffet pour nourrir les participant.e.x.s.

Six membrexs du PIP participent également à la création de ce festival.

La Laituge travaille en collaboration avec les Activités Culturelles de l'UNIGE, qui prennent en charge une partie de l'organisation et certains coûts. Iels organisent la partie « communication ». Or, celleux-ci ne participent pas à ces frais et n'ont fait jusqu'à ce jour parvenir aucun devis à la Laituge pour ces postes de dépense...

La demande comprend des frais d'apéritifs (CHF 400.-), des frais de catering (CHF 320.-), des frais de repas *du samedi* (CHF 880.-), des frais de transport (CHF 540.-) ainsi que des frais de communication (CHF 800.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 3'470.-

Décision: La subvention est suspendue.

Etant donné que le FUMIGENE a lieu mi-novembre, que le budget est très peu claire et les nombreux devis manquants, la Commission décide de suspendre la demande. La Commission fait ses retours quant aux postes de dépenses et encourage l'association à resoumettre un dossier complet pour la séance du mois de novembre.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

20h15 CIGUË

Demande de subvention couverture salaire 2021Joan et Audrey

La CIGUË, comme chaque année, nous fait parvenir sa demande de subvention à la masse salariale. La CIGUË participe au logement des étudiant.e.x.s de Genève, notamment de l'Université, avec près de 800 personnes logées en formation. Elle demande à la CGTF, comme chaque année, de participer aux frais d'une partie des salaires de ses 9 personnes embauchées à temps partiel. Le calcul est basé sur un travail de 14 heures hebdomadaires, au barème de classe 9 de l'UNIGE.

La CIGUË tourne principalement à travers les loyers payés par les étudiant.e.x.s (et des subventions ponctuelles pour certains bâtiments) et en dépend massivement pour payer les salaires au quotidien. Or, à cause du COVID-19, beaucoup d'étudiant.e.x.s se sont retrouvé.e.x.s sans ressources pour payer leur loyers. La CIGUË a développé deux axes de travail : d'une part auprès du Conseil d'Etat conjointement avec la CUAE, et d'autre part, en prenant des mesures à l'interne comme en réduisant des dépenses prévues, en demandant des exonérations aux propriétaires et à la banque. À l'interne, un fond de solidarité a été mis en place (notamment en collaboration avec le Pôle Santé Social) pour soutenir les frais de loyer des étudiant.e.x.s qui n'ont pas obtenu d'aide durant le COVID-19. Malgré le soutien mis en place à l'interne, beaucoup d'étudiant.e.x.s n'ont à ce jour pas payé leur loyer. Cela a créé un trou important dans les fonds de la CIGUË, même si cette dette devient de plus en plus petite..

La demande comprend des frais de participation à la masse salariale (CHF 23'640.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 23'640.-

Décision: La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

4	\mathbf{n}	4 =	ъ.	
•	un	15	1 117	vers
	711	\mathbf{L}	-DIV	

• Remplacement de deux membrexs étudiant.e.x.s de la Commission

Suite au départ de Jonas et Rafaël, deux places étudiantes se sont libérées à la Commission. La Commission a reçu deux postulations : celles de Nicolas Rault et Rosalie Bouhet.

<u>Décision: la Commission donne son préavis positif et transmet leur dossiers à l'AU qui devra les nommer lors de sa prochaine séance du 10 novembre.</u>

• Frais de participation aux repas

En juin 2021, la division de la comptabilité à mis à jour les dispositions du le Memento quant au remboursement des notes de frais professionnels (Directive 0083), lesquelles sont entrées en vigueur le 5 juillet 2021. Or, la CGTF avait en partie calibré sa pratique de participation aux frais des repas de remerciement pour les intervenant.e.x.s sur celles-ci. À ce jour, cette nouvelle Directive, au point 3.2 sous « Invitations », le montant remboursé s'élève à CHF 80.-, également pour les « accompagnateur.ice.x.s ». En adéquation avec ces changements, la Commission souhaite modifier sa pratique comme suit : que les intervenant.e.x.s soient internes à l'UNIGE ou externes, iels peuvent désormais bénéficier d'un budget de CHF 80.-, avec la possibilité d'avoir un.e.x accompagnateur.ice.x qui puisse profiter du même budget. Soit, un budget maximum de CHF 160.- par intervenant.e.x.s pour les repas.

Décision: la Commission alloue désormais un budget maximum de CHF 160.- par intervenant.e.x interne ou externe à l'UNIGE, qui comprend la possibilité de venir avec un.e.x accompagnateur.ice.x. Toutefois, la Commission souhaite en rediscuter lors de la prochaine séance avec l'entier de la Commission.

• Demande d'amnistie de l'AEFRAM

L'AEFRAM demande une amnistie comptable pour ses subventions extraordinaires des années 2012, 2014 et 2016, pour ses ateliers de théâtre du département de français. L'association souligne qu'elle a essayé, pendant deux ans, de récolter en vain les pièces comptables. Elle tient également à ajouter le fait qu'elle a pu réussir à retrouver les pièces comptables concernant l'édition 2018 du même projet.

Décision : ce point est reporté à la prochaine séance de la CGTF.

• Demande de délai du projet « Workshop » de Law Career Start

La Commission a accordé une subvention de 708.60.- à l'association Law Career Start pour un « Workshop » le 19.12.19. Suite à la situation sanitaire, l'association n'a pas pu organiser l'événement et elle s'est vu accorder un délai jusqu'au 31.12.21 pour organiser son Workshop. Law Career Start nous a recontacté récemment pour nous annoncer que les intervenante.x.s nécessaires au déroulement de ce Workshop ne sont pas disponibles ce semestre. Iels nous demande donc un délai supplémentaire pour pouvoir effectuer leur événement.

Décision : ce point est reporté à la prochaine séance de la CGTF.

• Appel à projets

Poursuivant la volonté de la Commission d'utiliser le surplus de liquidités du fond CGTF pour des appels à projets (PV du 22.09.21), la Commission aborde maintenant les aspects techniques de ceux-ci.

<u>Décision : la Commission décide de discuter de cela lors d'une séance extraordinaire en amont de la prochaine séance ordinaire, qui doit encore être fixée.</u>

La séance se termine à 21h03.

PV fait à Genève le 13 octobre 2021 par Mara Gómez et Christopher Horta.